

08 juin 2007 -17:06

La Chancellerie du Premier ministre décroche le label EMAS

La Chancellerie du Premier ministre a obtenu ce vendredi 8 juin 2007 le label européen EMAS (Eco-Management and Audit Scheme) et le label Iso14001 suite à la mise en place d'un système de management environnemental certifié.

La Chancellerie du Premier ministre a obtenu ce vendredi 8 juin 2007 le label européen EMAS (Eco-Management and Audit Scheme) et le label Iso14001 suite à la mise en place d'un système de management environnemental certifié.

Le système répond aux critères européens lui permettant de décrocher ces labels. Par cette reconnaissance, la Chancellerie du Premier ministre confirme ses engagements en faveur du développement durable. Le Premier ministre Guy Verhofstadt salue le dynamisme et l'enthousiasme de ses services. 'Par l'octroi de ces labels, nous prouvons une fois de plus notre engagement pour un développement durable par des actes concrets. Le développement durable est l'affaire de tous, de chaque individu, de chaque organisation du secteur public et du privé'. Pour être enregistré dans EMAS, un organisme, privé ou public, doit procéder à l'analyse environnementale de ses activités, doit mettre en place un système de management environnemental (contenant les objectifs d'amélioration visés), doit rédiger une déclaration environnementale, et doit faire vérifier son système de gestion environnementale et faire valider sa déclaration environnementale par un vérificateur accrédité. A Bruxelles, l'organisme compétent est l'IBGE.